

Compte rendu du conseil communal du 03/04/2015

Vote du budget:

Un budget nouveau a été mis en place pour la revente de chaleur issue du nouveau réseau. Il semble que chaque bénéficiaire du système de chauffage soit gagnant compte tenu des anciennes factures de fuel qui devenaient élevées. Ce budget ne tient cependant pas compte de la TVA à collectée et à déduire par la mairie.

Sur ce point, il est précisé que le taux de 5,5% (le plus bas) sera normalement applicable à chaque facturation.

Les budgets (assainissement-chaufferie-social et général) ont été voté à l'unanimité.

Par ailleurs, au regard des investissements réalisés et projetés, les taux d'imposition ont légèrement été revus à la hausse (2,5%). Cette hausse a été longuement étudiée et découle d'une réflexion globale sur l'impact qu'elle générera sur l'ensemble des foyers. A titre d'exemple, la hausse du taux d'imposition se concrétisera en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties par une cotisation supplémentaire d'environ 3 à 5 € pour une habitation moyenne, ce qui semble raisonnable et conforme à l'esprit de solidarité des habitants de Colombier. Cela constitue également un engagement fort vis à vis des autres collectivités et permettra d'obtenir des subventions sensiblement plus intéressantes pour notre commune. Enfin, cette hausse s'avère indispensable pour le bon équilibre du budget de la commune. Il est à signaler que les taux d'imposition de Colombier reste parmi les plus faibles de la Loire malgré l'ajustement voté.

Enfin, il y a également lieu de souligner que la gestion de nos investissements apparaît judicieuse dans la mesure où la plupart d'entre eux sont autofinancés.

La commune s'inscrit donc dans une gestion rigoureuse et la plus adaptée possible à la situation.

Les différentes subventions accordées aux associations ont été reconduites.

Le conseil a par ailleurs salué le travail de notre secrétaire, Martine BERLIER, dont le remplacement (départ à la retraite à venir) sera à anticiper.

Travaux en cours :

→ Piste de GOARNET : Le beau temps revenant, les travaux de finition vont pouvoir bientôt reprendre et se terminer.

→ Appartements : la contre visite pour l'obtention du document consuel (électricité) va être très prochainement programmée.

→ extension du réseau d'eau : les travaux « d'arpentage » et de détermination sur le terrain du passage du réseau se poursuivent. La maîtrise d'œuvre CETI poursuit les négociations avec les différents propriétaires concernés.

Autres :

→ coupe de bois communale : une coupe a été proposée à la vente. Une seule proposition a été faite à 23,21 €/m³. S'agissant d'une coupe ancienne et suscitant que peu d'intérêt, cette offre sera probablement acceptée.

→ le conseil a voté la délégation de l'instruction des permis de construire à la communauté de commune. En effet, l'Etat se désiste de cette mission. Seuls le SIEL et la communauté de commune étaient à même de palier à cette mission. Il convient de préciser que c'est encore la commune qui dispose du droit d'aménagement de ses sols. La communauté de communes n'interviendra que pour donner un avis technique sur le permis demandé.

→ Appartements : L'ensemble des logements devaient être occupés au 1er avril. Cela étant, la mairie a enregistré à désistement pour le F3 qui est de nouveau proposé à la location.

→ Erratum : Le prix de « l'option chauffage » de la salle des fêtes est de 20 € (et non pas 10 € comme indiqué dans le dernier compte rendu)

Prochain conseil le 22/05/2015